

ARRETE DU MAIRE n° 36/2019

Portant dérogation à l'arrêté municipale de lutte contre le bruit et les nuisances sonores

Le Maire de la Commune de DANNEMARIE,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU l'arrêté municipal n°20/2013 relatif à la lutte contre le bruit et les nuisances sonores ;

VU la demande présentée par Madame Valérie EINHORN, Présidente de l'Orchestre d'Harmonie de Dannemarie domiciliée à 68210 Dannemarie rue du canal, en date du 29 mars 2019, en vue d'organiser une marche populaire nocturne;

Considérant que cette manifestation rend nécessaire une dérogation à l'arrêté municipale de lutter contre le bruit et les nuisances sonores ;

ARRETE

Article 1er : Il est dérogé exceptionnellement à l'arrêté municipal n°20/2013 relatif à la lutte contre le bruit et les nuisances, comme le prévoit l'article 3 dudit arrêté.

Article 2 : En conséquence, Madame Valérie EINHORN, est autorisée le **samedi 06 juillet 2019** à organiser une marche populaire nocturne et à y faire intervenir un groupe de musicien pour l'animation jusqu'au **dimanche 07 juillet 2019 à 02 heures du matin**, place de la 5^{ème} DB à Dannemarie.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché de façon lisible sur les lieux de la manifestation. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

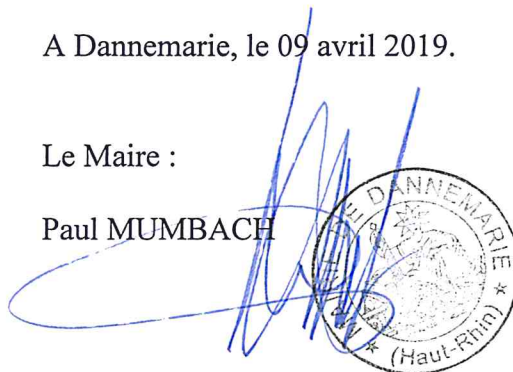
Article 4 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dannemarie,
- La Police Municipale
- Le Commandant du Centre de Secours des Sapeurs Pompiers de Dannemarie
- Les Brigades Vertes

A Dannemarie, le 09 avril 2019.

Le Maire :

Paul MUMBACH



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de DANNEMARIE' at the top and '(Haut-Rhin)' at the bottom, with a star on each side. The signature is a cursive scribble in blue ink.